

Revenus des ménages

Au quatrième trimestre 2021, le revenu disponible brut des ménages (RDB) a sensiblement augmenté (+1,6 % après +0,8 % au trimestre précédent). Le versement de « l'indemnité inflation »¹ (représentant environ 1 point de RDB trimestriel) a conduit les prestations sociales à rebondir nettement (+2,4 % après -2,6 %). Par ailleurs, les prélèvements obligatoires ont été quasi stables : les cotisations sociales et les impôts sur le revenu ont augmenté dans le sillage des revenus d'activité, mais cette hausse a été compensée par la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation (premier dégrèvement pour les 20 % de ménages les plus aisés). Compte tenu du dynamisme du RDB des ménages, le pouvoir d'achat par unité de consommation a ainsi rebondi au quatrième trimestre (+0,7 %).

Sur l'ensemble de l'année 2021, le RDB a ainsi nettement accéléré (+4,0% après +1,0 % en 2020), conséquence du rebond marqué des revenus d'activité et d'un recul modéré des prestations sociales. En prenant en compte la hausse des prix de la consommation, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation a augmenté de 1,9 %, après avoir marqué le pas en 2020 (0,0 %).

Au premier trimestre 2022, le RDB des ménages serait stable (0,0 %). Les revenus d'activité progresseraient de 1,0 %, portés par des revalorisations salariales dans le secteur privé et un emploi de nouveau dynamique en moyenne trimestrielle. Les prestations sociales reculeraient (-2,4 %) par contrecoup mécanique après la comptabilisation de l'indemnité inflation au trimestre précédent. De fait, hors effet de ce contrecoup, les prestations augmenteraient légèrement, soutenues par les prestations vieillesse (revalorisation des pensions de base au 1^{er} janvier) et un recours toujours important aux arrêts maladie et gardes d'enfants, mais avec un recul des prestations chômage (dans un contexte marqué, entre autres, par la baisse du nombre de demandeurs d'emploi et la réforme de l'assurance chômage). Les revenus de la propriété, soutenus depuis plusieurs trimestres par le rebond des dividendes perçus, seraient particulièrement dynamiques (+3,2 %) du fait de la revalorisation du taux de rémunération du livret A, passé de 0,5 % à 1 % au 1^{er} février. Au total, compte tenu de la hausse des prix de la consommation (+1,3 % après +0,8 % en variations trimestrielles), le pouvoir d'achat du RDB des ménages par unité de consommation reculerait nettement (-1,4 %).

L'acquis à la fin du premier trimestre de l'évolution annuelle du pouvoir d'achat par unité de consommation serait ainsi de -0,9 % pour 2022 (c'est l'évolution annuelle qui serait prévue si le pouvoir d'achat par unité de consommation restait figé à son niveau du premier trimestre durant les trois trimestres suivants). Cet acquis serait en effet marqué par la progression de l'inflation et par le contrecoup mécanique, au premier trimestre 2022, de l'indemnité inflation qui a soutenu comptablement le revenu des ménages fin 2021. L'acquis à l'issue du premier trimestre ne préjuge néanmoins pas de l'évolution du pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année 2022 puisqu'il ne prend pas en compte, par construction, les mouvements possibles des revenus et des prix après la fin du premier trimestre. ●

¹ « L'indemnité inflation » désigne le versement de 100 € aux personnes résidant en France et dont les revenus d'activité ou de remplacement sont inférieurs à 2 000 € nets par mois, dans l'optique de compenser notamment l'impact de la hausse récente des prix des carburants sur le pouvoir d'achat. Ce versement a concerné environ 38 millions de personnes. La prime a été versée fin 2021 ou début 2022, selon les situations. Toutefois, le droit à la prestation ayant été établi fin 2021 (son éligibilité repose en effet sur la situation des personnes à la date d'octobre 2021), la prestation est comptablement enregistrée dans sa totalité au quatrième trimestre 2021, conformément au principe d'enregistrement en droits constatés.

► 1. Composantes du revenu disponible brut des ménages

variations en %

	Variations trimestrielles								Variations annuelles				
	2020				2021				2022	2019	2020	2021	Acquis 2022
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4					
Revenu disponible brut (100 %)	-0,9	-1,0	2,2	2,2	0,3	0,6	0,8	1,6	0,0	3,4	1,0	4,0	1,7
dont :													
Revenus d'activité (72 %)	-2,7	-9,7	12,3	0,5	0,9	0,4	3,4	0,8	1,0	3,1	-3,7	6,5	3,4
Masse salariale brute (64 %)	-2,8	-10,4	12,9	-0,6	1,0	0,6	4,5	1,2	1,1	3,2	-4,1	7,0	4,4
EBE des entrepreneurs individuels* (8 %)	-2,4	-4,3	7,9	9,0	0,0	-1,5	-4,4	-2,0	0,0	2,3	-0,6	5,2	-4,1
Prestations sociales en espèces (35 %)	3,5	12,9	-9,8	2,7	-0,6	0,1	-2,6	2,4	-2,4	2,9	9,5	-1,4	-1,9
EBE des ménages purs (14 %)	0,0	-1,6	2,8	0,4	0,7	0,7	0,7	1,1	0,0	3,2	1,1	3,2	1,3
Revenus de la propriété (6 %)	-5,2	-3,6	-1,3	0,6	3,0	2,4	2,0	1,7	3,2	-2,3	-12,6	5,1	6,1
Prélèvements sociaux et fiscaux (-27 %)	-0,3	-6,0	8,0	-2,7	1,5	-0,2	3,2	0,2	0,3	0,5	-3,2	3,2	2,0
Prix de la consommation des ménages	0,2	-0,1	0,2	0,0	0,8	0,3	0,8	0,8	1,3	0,8	0,6	1,7	2,4
Pouvoir d'achat du RDB	-1,1	-0,9	2,0	2,2	-0,5	0,3	0,0	0,8	-1,3	2,6	0,4	2,3	-0,7
Pouvoir d'achat par unité de consommation	-1,2	-0,9	1,9	2,0	-0,6	0,2	-0,1	0,7	-1,4	2,0	0,0	1,9	-0,9

■ Préviation

Lecture : après une hausse de 1,6 % au quatrième trimestre 2021, le revenu disponible brut des ménages serait stable au premier trimestre 2022 (0,0 %). L'acquis de croissance annuelle s'élèverait alors à 1,7 %.

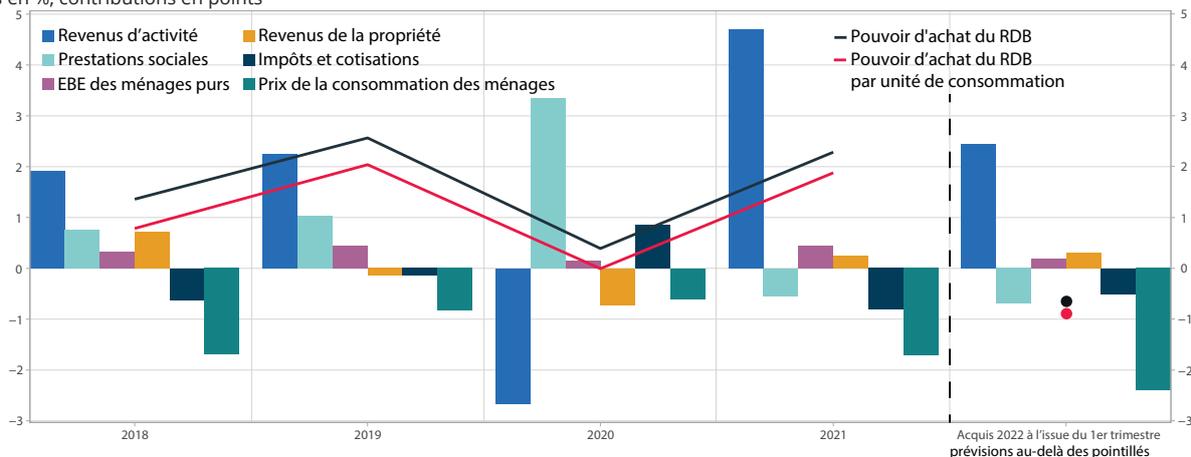
Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2019.

* l'excédent brut d'exploitation (EBE) des entrepreneurs individuels est le solde du compte d'exploitation des entreprises individuelles, Il s'agit d'un revenu mixte puisqu'il rémunère le travail effectué par le propriétaire de l'entreprise individuelle, et éventuellement les membres de sa famille, mais contient également le profit réalisé en tant qu'entrepreneur.

Source : Insee

► 2. Variation annuelle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et ses principales contributions

variations en %, contributions en points

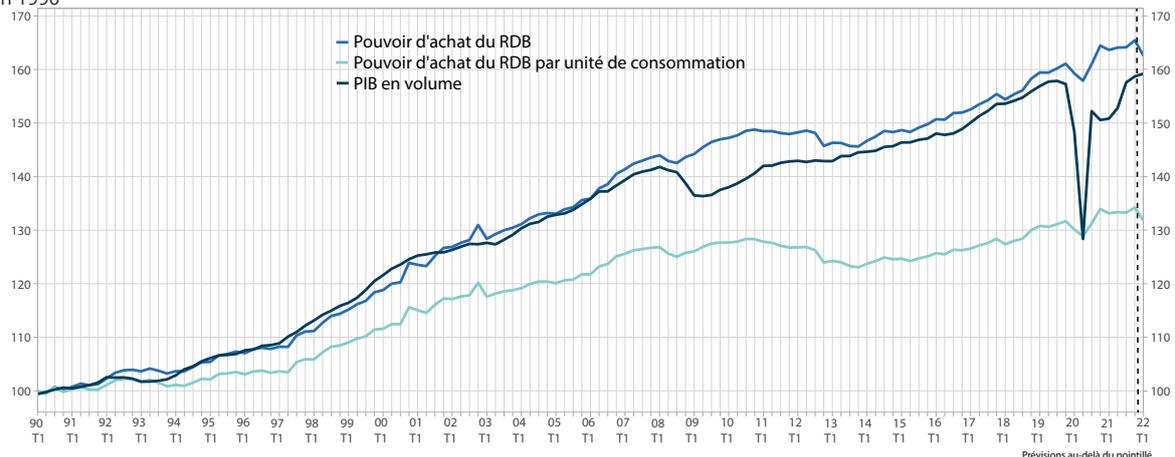


Lecture : l'acquis de croissance du pouvoir d'achat du RDB des ménages serait de -0,7 % à la fin du premier trimestre 2022. La principale contribution à cette évolution serait celle des prix de la consommation des ménages, qui s'élèverait à -2,4 points.

Source : Insee

► 3. Évolution depuis 1990 du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et du PIB

base 100 en 1990



Source : Insee